



## **Consignes – entrée des données dans PTS-REG 2010**

Vous trouverez à la section 1 des Règles de fonctionnement de la Fédération de Soccer du Québec et de l'ARSQ, la réglementation applicable à l'enregistrement des membres. Veuillez lire attentivement ces articles.

Le registraire de club a la responsabilité de s'assurer que toutes les informations qui figurent dans sa base de données sont exacts.

### ***(Article 2.2 Règles de fonctionnement de l'ARSQ et de la Fédération de Soccer du Québec)***

2.2 Le club ou regroupement de soccer a l'entière responsabilité de s'assurer que tous les renseignements fournis sont exacts et complets et le registraire a la responsabilité entière de s'assurer que toutes les vérifications ont été effectuées, le tout conformément aux procédures indiquées au Guide du registraire.

Voici comment vous devez entrer vos membres dans la base de données PTS-REG :

- **Aucun accent** (é, è, ê, à, â, ç ...)
- **Aucune ponctuation** (point, virgule, barre oblique) sauf traits d'union pour noms de famille et prénoms composés
- Noms composés inscrits **au complet** : **Bilodeau-Vachon**  
Et non B-Vachon ou Bilodeau-V.
- Prénoms composés inscrits **au complet** : **Marie-Claude**  
Et non M-Claude ou Marie-C.
- Les noms ne répondant pas à ces normes doivent être corrigés lors du renouvellement du passeport
- Entrer **l'adresse au complet**, incluant le **code postal**, pour tous, y compris les entraîneurs. La **date de naissance** doit être exacte.

### **Recommandations**

- Rechercher dans la base de données **globale** pour toute personne ayant déjà joué, entraîné ou arbitré
- Rechercher en écrivant le **début** du nom et du prénom
- Bien vérifier les passeports avant de les apporter à l'ARSQ pour validation;

**Frais de 10 \$ demandés pour réimpression de passeport sur place**



## **Consignes – registrariat 2010 (PTS)**

- **Cas spéciaux et joueurs remboursés**

IMPORTANT : Ne plus créer d'équipes cas spéciaux ou joueurs remboursés

Lorsque vous **renouvelé des joueurs par erreur** vous pouvez attendre la fin du « rush » des passeports et envoyer à Stéphanie Major à [smajor@arsq.qc.ca](mailto:smajor@arsq.qc.ca) la liste des joueurs que vous voulez voir disparaître dans la base de données de votre club.

Lorsqu'il s'agit d'une **demande de remboursement** avant le début de saison, utiliser la fonction «remboursement» disponible dans la gestion des paiements. Cette fonction est disponible même pour les clubs qui ne font pas leur gestion des paiements dans PTS-REG. Un fois le joueur remboursé et ajouté à l'équipe remboursement déjà créée par la base de données, il apparaît en rouge et n'est plus comptabilisé dans votre club. Vous pouvez toujours avoir accès à ses coordonnées. Si un joueur a débuté sa saison et qu'il abandonne à cause d'une blessure vous ne devez pas le mettre dans l'équipe remboursement. Vous pouvez le rembourser si vous utilisez la fonction des paiements mais **vous devez le garder actif** dans votre club car il est un membre ayant participé aux activités et s'il a besoin des assurances de la Fédération il sera toujours éligible.

- **Assigner tous les joueurs à une équipe** (sauf ceux que vous avez renouvelé par erreur et que voulez voir disparaître de la base de données)
- **Ne pas utiliser la fonction « renouveler automatiquement tous les joueurs de l'année précédente »**
- **Entrer le courriel des moniteurs, des entraîneurs et des arbitres dans la base de données**
- **\*Ne pas créer un nouveau passeport pour un joueur-entraîneur ou joueur-arbitre**

\* Vous ne devez **en aucun cas** créer un passeport pour un membre ayant déjà été actif. Le rechercher dans le système PTS dans l'option base de données globale. S'il provient d'un autre club, il existe plusieurs façons de le transférer dans votre club. Des **frais de 10\$** seront facturés au club pour tout passeport créé pour un joueur, entraîneur, moniteur ou arbitre lorsqu'un passeport existe déjà pour l'individu en question.



## Émission des passeports 2010

### Bordereau d'affiliation

Depuis 2009, les clubs doivent obligatoirement utiliser les bordereaux avec **l'écriture verte et le logo de DESJARDINS** commanditaire officiel de la Fédération de Soccer du Québec.

Si vous avez encore quelques bordereaux avec l'écriture bleue, utilisez-les pour imprimer vos listes PTS. ☺

### Listes PTS

- Les passeports doivent être détachés entièrement de leur bordereau et accompagnés d'une liste PTS complète des joueurs;
- La liste PTS doit contenir :  
Passeport  
Nom  
Prénom  
Date de naissance  
Téléphone résidence  
**Club précédent (club de l'été 2009)**
- Lorsqu'un nouveau joueur est assigné à une équipe, la personne venant faire valider le passeport doit fournir également la nouvelle liste PTS;
- **Tout joueur déménagé qui ne veut pas être considéré comme muté devra remplir le formulaire demande de déménagement et fournir à l'ARSQ les documents exigés par la Fédération de Soccer du Québec qui sont mentionnés sur le formulaire.**

**Il n'est pas nécessaire que les noms d'équipe apparaissent sur les passeports.**

## **Dépôt et récupération des passeports**

- Avant le **30 avril**, les clubs peuvent prendre rendez-vous à l'ARSQ afin que leur coordonnateur plastifie lui-même ses passeports pendant qu'un employé de l'ARSQ se charge de les valider dans le système PTS-REGISTRARIAT;
- À partir du **1er mai** aucun passeport ne sera émis le jour même de sa réception, peu importe la raison;
- Pour tout passeport remis plus tard que les dates ci-haut mentionné, une amende de 3,00 \$ sera appliquée;
- Pour tout passeport requis dans un délai de 48 heures, une amende de 10,00 \$ sera appliquée;
- Les délais minimum sans pénalités sont de 10 jours ouvrables pour les équipes de la Ligue de Soccer Québec Métro et de 5 jours ouvrable pour les équipes les ligues régionales locales;
- Pour les équipes de soccer à 7 et à 9, les passeports de joueurs ne sont pas obligatoires durant les matchs. Par contre, **tous les entraîneurs et gérants** devront présenter obligatoirement leur passeport à tous les matchs avec la feuille de match qu'ils auront imprimé sur PTS-Ligue.
- Des frais de 10,00 \$ seront également requis pour toute réimpression de passeport.
- Le bureau de l'ARSQ est ouvert sur semaine du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00 (et le samedi de 9h00 à 12h00 lors de la période de pointe);
- Les clubs doivent déléguer **une ou deux personnes maximum** pour la récupération des passeports à l'ARSQ.